

ARRONDISSEMENT DE LISIEUX  
CANTON DE LIVAROT-PAYS D'AUGE  
COMMUNE DE VALORBIQUET

PROCES-VERBAL DE LA SÉANCE  
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 1<sup>er</sup> JUILLET 2021

L'an deux mil vingt et un, le 1<sup>er</sup> juillet à 20 heures, le Conseil Municipal de VALORBIQUET légalement convoqué, s'est réuni à la salle polyvalente de la commune déléguée de Saint Cyr du Ronceray en séance publique sous la présidence de Madame Françoise FROMAGE, Maire.

**Nombre de conseillers :**  
En exercice : **27**  
Qui ont pris part à la délibération : **22**  
Dont pouvoirs : **3**

**Date de la convocation : 24 juin 2021**  
**Date d'affichage : 2 juillet 2021**

**Présents :** (19) M. Laurent **ARMENOULT** ; Mme Carine **AUTRET** ; Mme Christelle **BACQ DE PAEPE** ; Mme Sylvie **BONNEMENT** ; M. Jean-Paul **BOURGUAIS** ; Mme Colette **CAPDEBOSCQ** ; M. Laurent **DECAYEUX** ; Mme Françoise **FROMAGE** ; Mme Catherine **HAIZE** ; M. Pierre **MOUNIER** ; M. Michel **POULVELARIE** ; M. Jean-Bruno **SAVIN** ; Mme Hélène **KARAGOUNIS** ; Mme Ghislaine **HAUBERT** ; Mme Anne **HOUEIX** ; M. Emmanuel **HOUIS** ; M. Jean-Pierre **GILAIN** ; Mme Catherine **LAMBIN** ; Mme Annie **MOUET**

**Absents :** (8) Mme Séverine **NIGAUD** ; M. Marc **AUNAY** ; M. Jérôme **LELIEVRE** ; M. Patrice **MONTAIGNE** ; Mme Stéphanie **LEBRETON** ; Mme Chantal **RIAUD** ; M. Didier **TOUTAIN** ; M. Gilles **BARETTE**

**Pouvoirs :** (3) Mme Séverine **NIGAUD** à M. Michel **POULVELARIE** ; M. Marc **AUNAY** à Mme Catherine **HAIZE** ; M. Patrice **MONTAIGNE** à Mme Françoise **FROMAGE** ;

Après avoir constaté que la condition de quorum posée à l'article L2121-17 du CGCT est remplie, Mme le Maire ouvre la séance.

Est désignée secrétaire de séance : Mme Colette **CAPDEBOSCQ** .

**1) Approbation du procès-verbal du 27 mai 2021 :**

Le Conseil Municipal, à 21 voix « pour » et 1 abstention approuve le procès-verbal de la séance séances du 27 mai 2021.

**2) MA-DEL-2021-037 : Modification du tableau des emplois au 1<sup>er</sup> juillet 2021 et au 1<sup>er</sup> septembre 2021**

**Vu** la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

**Vu** la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 3, 1°,

**Vu** le décret n°88-145 du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale,

Sur le rapport de Madame le Maire il est proposé au conseil municipal les projets de délibérations suivantes :

- Délibération pour la création d'un poste d'**adjoint technique territorial contractuel** à **30/35<sup>ème</sup>** sur la base de l'échelle C1 échelon 3 pour accroissement temporaire d'activité, pour un CDD d'un an (Ecole de St Cyr du Ronceray)
- Délibération pour la création d'un poste d'**adjoint technique territorial contractuel** à **13,5/35<sup>ème</sup>** sur la base de l'échelle C1 échelon 3 pour accroissement temporaire d'activité, pour un CDD d'un an. (Ecole de St Cyr du Ronceray)
- Délibération pour la création d'un poste d'**adjoint technique territorial contractuel** à **19,33/35<sup>ème</sup>** sur la base de l'échelle C1 échelon 3 pour accroissement temporaire d'activité, pour un CDD d'un an. (Ecole de La Chapelle-yvon)

- Délibération pour la création d'un poste d'**adjoint technique territorial contractuel** à **18/35<sup>ème</sup>** sur la base de l'échelle C1 échelon 3 pour accroissement temporaire d'activité, pour un CDD d'un an. (Ecole de La Chapelle-yvon)
- Délibération pour la création d'un poste d'**adjoint technique territorial contractuel** à **35/35<sup>ème</sup>** sur la base de l'échelle C1 échelon 3 pour accroissement temporaire d'activité, pour un CDD d'un an. (Services techniques)
- Délibération pour la création d'un poste d'**adjoint administratif territorial contractuel** à **35/35<sup>ème</sup>** sur la base de l'échelle C1 échelon 9 pour accroissement temporaire d'activité, pour un CDD d'un an. (Services administratifs)
- Délibération pour la reconduction d'un poste de **CAE** à **20/35<sup>ème</sup>** , pour un CDD d'un an (Services administratifs).

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal (ou autre assemblée) de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

En cas de suppression d'emploi, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Technique Paritaire.

La délibération doit préciser :

- le(s) grade(s) correspondant(s) à l'emploi créé.
- le motif invoqué, la nature des fonctions, le niveau de recrutement et de rémunération de l'emploi créé,
- s'il s'agit d'un emploi de non titulaire il convient de préciser la base juridique servant à la création de l'emploi et les conditions justifiant le recours à ce cas de recrutement :
  - Article 3, 1° de la loi n°84-53 : accroissement temporaire d'activité ;
  - Article 3, 2° de la loi n°84-53 : accroissement saisonnier d'activité ;
  - Article 3-3 1° de la loi n°84-53 , en l'absence de cadres d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes ;
  - Article 3-3 2° de la loi n°84-53, lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient et sous réserve qu'aucun fonctionnaire de catégorie A n'ait pu être recruté

Considérant le tableau des emplois adopté par le Conseil Municipal lors de la séance du 12 décembre 2019,

Considérant la proposition de créer, de reconduire les postes ci-dessus :

Considérant l'état actuel de l'organisation du fonctionnement des écoles et la nécessité de maintenir la continuité de service et d'accueil, Madame Le Maire propose à l'assemblée les délibérations numérotées 1 à 4

Considérant l'état actuel de l'organisation du fonctionnement des services techniques et la nécessité de maintenir la continuité de service, Madame Le Maire propose à l'assemblée la délibération numérotée 5

Considérant l'état actuel de l'organisation du fonctionnement des services administratifs et la nécessité de maintenir la continuité de service, Madame Le Maire propose à l'assemblée les délibérations numérotées 6 à 7

**POUR LES FONCTIONNAIRES Aucune création de poste**

**Le tableau des emplois des titulaires n'est pas modifié au **01 juillet 2021**,**

Filière : **Technique,**

Cadre d'emploi : **Catégorie C**

Grade : **Adjoint technique territorial**

Ancien effectif 5 postes		Nouvel effectif 5 postes	
<b>SERVICES TECHNIQUES VOIRIE ET BATIMENT</b>		<b>SERVICES TECHNIQUES VOIRIE ET BATIMENT</b>	
1 poste	28/35 <sup>ème</sup>	1 poste	28/35 <sup>ème</sup>
<b>SERVICES SCOLAIRES</b>		<b>SERVICES SCOLAIRES</b>	
1 poste	31/35 <sup>ème</sup>	1 poste	31/35 <sup>ème</sup>
1 poste	30/35 <sup>ème</sup>	1 poste	30/35 <sup>ème</sup>
1 poste	26/35 <sup>ème</sup>	1 poste	26/35 <sup>ème</sup>
1 poste	30/35 <sup>ème</sup>	1 poste	30/35 <sup>ème</sup>

Filière : **Technique,**

Cadre d'emploi : **Catégorie C**

Grade : **Adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe**

Ancien effectif 6 postes		Nouvel effectif 6 postes	
<b>SERVICES TECHNIQUES VOIRIE ET BATIMENT</b>		<b>SERVICES TECHNIQUES VOIRIE ET BATIMENT</b>	
1 poste	35/35 <sup>ème</sup>	1 poste	35/35 <sup>ème</sup>
1 poste	35/35 <sup>ème</sup>	1 poste	35/35 <sup>ème</sup>
<b>SERVICES SCOLAIRES</b>		<b>SERVICES SCOLAIRES</b>	
1 poste	35/35 <sup>ème</sup>	1 poste	35/35 <sup>ème</sup>
1 poste	35/35 <sup>ème</sup>	1 poste	35/35 <sup>ème</sup>
1 poste	35/35 <sup>ème</sup>	1 poste	35/35 <sup>ème</sup>
1 poste	35/35 <sup>ème</sup>	1 poste	35/35 <sup>ème</sup>

Filière : **Technique,**

Cadre d'emploi : **Catégorie C**

Grade : **Adjoint technique principal de 1<sup>ère</sup> classe**

Ancien effectif 2 postes		Nouvel effectif 2 postes	
<b>SERVICES TECHNIQUES VOIRIE ET BATIMENT</b>		<b>SERVICES TECHNIQUES VOIRIE ET BATIMENT</b>	
1 poste	35/35 <sup>ème</sup>	1 poste	35/35 <sup>ème</sup>
1 poste	35/35 <sup>ème</sup>	1 poste	35/35 <sup>ème</sup>

Filière : **Animation,**

Cadre d'emploi : **Catégorie C**

Grade : **Adjoint d'animation principal de 2<sup>ème</sup> classe**

Ancien effectif 1 poste		Nouvel effectif 1 poste	
<b>SERVICES SCOLAIRES</b>		<b>SERVICES SCOLAIRES</b>	
1 poste	30/35 <sup>ème</sup>	1 poste	30/35 <sup>ème</sup>

Filière : **Administrative,**

Cadre d'emploi : **Catégorie C**

Grade : **Adjoint administratif territorial**

Ancien effectif 3 postes		Nouvel effectif 3 postes	
<b>SERVICES ADMINISTRATIFS</b>		<b>SERVICES ADMINISTRATIFS</b>	
1 poste	35/35 <sup>ème</sup>	1 poste	35/35 <sup>ème</sup>
1 poste	30/35 <sup>ème</sup>	1 poste	30/35 <sup>ème</sup>
<b>AGENCE POSTALE</b>		<b>AGENCE POSTALE</b>	
1 poste	35/35 <sup>ème</sup>	1 poste	35/35 <sup>ème</sup>

Filière : **Administrative,**

Cadre d'emploi : **Catégorie C**

Grade : **Adjoint administratif principal de 2ème classe**

Ancien effectif 1 poste		Nouvel effectif 1 poste	
<b>SERVICES ADMINISTRATIFS</b>		<b>SERVICES ADMINISTRATIFS</b>	
1 poste	35/35 <sup>ème</sup>	1 poste	35/35 <sup>ème</sup>

Filière : **Administrative,**

Cadre d'emploi : **Catégorie B**

Grade : **Rédacteur principal de 2<sup>ème</sup> classe**

Ancien effectif 1 poste		Nouvel effectif 1 poste	
<b>SERVICES ADMINISTRATIFS</b>		<b>SERVICES ADMINISTRATIFS</b>	
1 poste	35/35 <sup>ème</sup>	1 poste	35/35 <sup>ème</sup>

Filière : **Administrative,**

Cadre d'emploi : **Catégorie A**

Grade : **Secrétaire de Mairie**

Ancien effectif 1 poste		Nouvel effectif 1 poste	
<b>SERVICES ADMINISTRATIFS</b>		<b>SERVICES ADMINISTRATIFS</b>	
1 poste	19/35 <sup>ème</sup>	1 poste	19/35 <sup>ème</sup>

Filière : **Administrative,**

Cadre d'emploi : **Catégorie A**

Grade : **ATTACHE / DGS**

Ancien effectif 1 poste		Nouvel effectif 0 poste	
<b>SERVICES ADMINISTRATIFS</b>		<b>SERVICES ADMINISTRATIFS</b>	
1 poste	35/35 <sup>ème</sup>	Aucun poste	

Le tableau des **emplois des non titulaires** est ainsi modifié à compter du **1<sup>er</sup> juillet 2021** pour la délibération n° 5 et du **1<sup>er</sup> septembre 2021** pour les délibérations n° 1 à 4 et 6 à 7

## POUR LES NON TITULAIRES

- ◆ Délibération pour la création d'un poste d'**adjoint technique territorial contractuel** à **30/35<sup>ème</sup>** sur la base de l'échelle C1 échelon 3 pour accroissement temporaire d'activité, pour un CDD d'un an (Ecole de St Cyr du Ronceray)
- ◆ Délibération pour la création d'un poste d'**adjoint technique territorial contractuel** à **13,5/35<sup>ème</sup>** sur la base de l'échelle C1 échelon 3 pour accroissement temporaire d'activité, pour un CDD d'un an. (Ecole de St Cyr du Ronceray)
- ◆ Délibération pour la création d'un poste d'**adjoint technique territorial contractuel** à **19,33/35<sup>ème</sup>** sur la base de l'échelle C1 échelon 3 pour accroissement temporaire d'activité, pour un CDD d'un an. (Ecole de La Chapelle-yvon)
- ◆ Délibération pour la création d'un poste d'**adjoint technique territorial contractuel** à **18/35<sup>ème</sup>** sur la base de l'échelle C1 échelon 3 pour accroissement temporaire d'activité, pour un CDD d'un an. (Ecole de La Chapelle-yvon)
- ◆ Délibération pour la création d'un poste d'**adjoint technique territorial contractuel** à **35/35<sup>ème</sup>** sur la base de l'échelle C1 échelon 3 pour accroissement temporaire d'activité, pour un CDD d'un an. (Services techniques)
- ◆ Délibération pour la création d'un poste d'**adjoint administratif territorial contractuel** à **35/35<sup>ème</sup>** sur la base de l'échelle C1 échelon 9 pour accroissement temporaire d'activité, pour un CDD d'un an. (Services administratifs)
- ◆ Délibération pour la reconduction d'un poste de **CAE** à **20/35<sup>ème</sup>**, pour un CDD d'un an (Services administratifs).

Filière : **Technique,**

Cadre d'emploi : **Catégorie C**

Grade : **Adjoint technique territorial de droit public**

Ancien effectif 5 postes		Nouvel effectif 5 postes	
<b>SERVICES TECHNIQUES VOIRIE ET BATIMENT</b>		<b>SERVICES TECHNIQUES VOIRIE ET BATIMENT</b>	
1 poste	35/35 <sup>ème</sup>	1 poste	<b>35/35<sup>ème</sup></b>
<b>SERVICES SCOLAIRES</b>		<b>SERVICES SCOLAIRES</b>	
1 poste	10,82/35 <sup>ème</sup>	1 poste	<b>18/35<sup>ème</sup></b>
1 poste	27,06/35 <sup>ème</sup>	1 poste	<b>30/35<sup>ème</sup></b>
1 poste	10,05/35 <sup>ème</sup>	1 poste	<b>13,50/35<sup>ème</sup></b>
1 poste	19,33/35 <sup>ème</sup>	1 poste	<b>19,33/35<sup>ème</sup></b>

Filière : **Technique,**

Cadre d'emploi : **Catégorie C**

Grade : **Adjoint administratif territorial de droit public**

Ancien effectif <b>0</b> poste	<b>Nouvel effectif 1 poste</b>
<b>SERVICES ADMINISTRATIFS</b>	<b>SERVICES ADMINISTRATIFS</b>
	<b>1 poste</b> <b>35/35<sup>ème</sup></b>

Filière : **Technique,**

Cadre d'emploi : **Catégorie C – CONTRAT DE DROIT PRIVÉ**

Grade : **Adjoint technique territorial**

Ancien effectif <b>3</b> postes	<b>Nouvel effectif 1 poste</b>
<b>SERVICES SCOLAIRES</b>	<b>SERVICES SCOLAIRES</b>
1 poste      20/35 <sup>ème</sup> Contrat CAE	
1 poste      20/35 <sup>ème</sup> Contrat CAE	
<b>SERVICES ADMINISTRATIFS</b>	<b>SERVICES ADMINISTRATIFS</b>
1 poste      20/35 <sup>ème</sup> Contrat CAE	1 poste <b>20/35<sup>ème</sup> Contrat CAE</b>

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE : d'adopter les modifications du tableau des emplois ainsi proposées.

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois seront inscrits au budget, chapitre 012, aux articles correspondants. Les décisions modificatives et mouvements de crédits nécessaires seront appliquée au budget primitif 2021.

**3) MA-DEL-2021-038 : Création d'un poste d'adjoint technique territorial contractuel à 30/35<sup>ème</sup>.**

Dans le cadre de la réorganisation des services scolaires suite à la fermeture d'une classe à l'école de de St Pierre de Mailloc, Mme le Maire propose la création, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2021, d'un poste d'adjoint technique territorial contractuel pour une durée d'un an à 30/35<sup>ème</sup> sur la base de l'échelle C1 échelon 3.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés accepte cette proposition.

**4) MA-DEL-2021-039 : Création d'un poste d'adjoint technique territorial contractuel à 13.5/35<sup>ème</sup>.**

Dans le cadre de la réorganisation des services scolaires suite à la fermeture d'une classe à l'école de de St Pierre de Mailloc, Mme le Maire propose la création, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2021, d'un poste d'adjoint technique territorial contractuel pour une durée d'un an à 13.5/35<sup>ème</sup> sur la base de l'échelle C1 échelon 3.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés accepte cette proposition.

**5) MA-DEL-2021-040 : Création d'un poste d'adjoint technique territorial contractuel à 19.33/35<sup>ème</sup>.**

Dans le cadre de la réorganisation des services scolaires suite à la fermeture d'une classe à l'école de de St Pierre de Mailloc, Mme le Maire propose la création, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2021, d'un poste d'adjoint technique territorial contractuel pour une durée d'un an à 19.33/35<sup>ème</sup> sur la base de l'échelle C1 échelon 3.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés accepte cette proposition.

**6) MA-DEL-2021-041 : Création d'un poste d'adjoint technique territorial contractuel à 18/35<sup>ème</sup>.**

Dans le cadre de la réorganisation des services scolaires suite à la fermeture d'une classe à l'école de de St Pierre de Mailloc, Mme le Maire propose la création, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2021, d'un poste d'adjoint technique territorial contractuel pour une durée d'un an à 18/35<sup>ème</sup> sur la base de l'échelle C1 échelon 3.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés accepte cette proposition.

**7) MA-DEL-2021-042 : Création d'un poste d'adjoint technique territorial contractuel à 35/35<sup>ème</sup>.**

Dans le cadre d'un accroissement temporaire d'activité, Mme le Maire propose la création, à compter du 5 juillet 2021, d'un poste d'adjoint technique territorial contractuel pour une durée d'un an à 35/35<sup>ème</sup> sur la base de l'échelle C1 échelon 3.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés accepte cette proposition.

**8) MA-DEL-2021-043 : Création d'un poste d'adjoint administratif territorial contractuel à 35/35<sup>ème</sup>.**

Dans le cadre d'un accroissement temporaire d'activité, Mme le Maire propose la création, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2021, d'un poste d'adjoint administratif territorial contractuel pour une durée d'un an à 35/35<sup>ème</sup> sur la base de l'échelle C1 échelon 9.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés accepte cette proposition.

**9) MA-DEL-2021-044 : Reconduction d'un poste de CAE à 20/35<sup>ème</sup>.**

Dans le cadre d'un accroissement temporaire d'activité, Mme le Maire propose la reconduction, à compter du 3 septembre 2021, d'un poste de CAE pour une durée d'un an à 20/35<sup>ème</sup>.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés accepte cette proposition.

**10) MA-DEL-2021-045 : Acquisition de la licence IV du bar de La Chapelle-Yvon.**

Suite à la fermeture du bar et de l'épicerie du quartier de La Chapelle-Yvon et dans le but de conserver un lieu de rencontre et de convivialité par le biais d'une activité communale en régie ou déléguée, Mme le Maire propose que la collectivité se porte acquéreur auprès de son propriétaire M. ABGRALL-ABHAMON-OLLIVIER Jean-Luc de la licence pour l'exploitation d'un débit de boisson de 4<sup>ème</sup> catégorie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés décide

- d'approuver l'acquisition d'une licence IV pour un prix maximum de 10 000€
- d'autoriser Mme le Maire à signer tous les actes et documents relatifs à ce dossier.
- dit que l'achat de cette licence sera imputé à l'article 2051.

**11) MA-DEL-2021-046 : Commission chemin ruraux.**

Considérant qu'il s'avère nécessaire de procéder à un état des lieux des chemins communaux et de prévoir un programme d'entretien pour ces chemins, Mme le Maire propose au Conseil Municipal de créer une commission des chemins dans laquelle un référent se chargerait d'un quartier en particulier.

Après appel à candidature, et en conformité avec les dispositions du CGCT, notamment l'article L2121-21, le Conseil Municipal, après avoir décidé à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret, désigne au sein de la commission chemins ruraux :

M. Marc AUNAY pour le quartier de Saint Pierre de Mailloc

M. Laurent ARMENOULT pour le quartier de La Chapelle-Yvon

M. Pierre MOUNIER pour le quartier de Tordouet

M. Patrice MONTAIGNE pour le quartier de Saint Julien de Mailloc

M. Jean-Pierre GILAIN pour le quartier de Saint Cyr du Ronceray

#### **12) MA-DEL-2021-047 : Création d'un arrêt de bus zone des Bellières.**

Mme le Maire informe le Conseil Municipal d'une demande déposée par des parents d'élèves pour la création d'un arrêt de bus dans la zone des Bellières quartier de St Julien de Mailloc. Le service Mobilités de l'agglomération Lisieux-Normandie a été saisi et propose d'aménager une zone d'attente au niveau de l'entrée d'un champ 60m après de virage des Bellières, ainsi que la création d'un cheminement pour que l'élève puisse marcher en dehors de la chaussée et la mise en place de panneaux de signalisation à destination des automobilistes.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal à 2 voix « pour », 13 voix « contre » et 7 abstentions refuse la création d'un arrêt de bus zone des Bellières.

Mme le Maire prendra contact avec les demandeurs afin de discuter d'une solution alternative.

#### **13) MA-DEL-2021-048 : Autorisation donnée au Maire pour réaliser les démarches bancaires et la concrétisation d'un emprunt.**

Suite au vote du budget primitif 2021 et plus précisément à l'inscription en recettes d'investissement d'un emprunt de 90 000€, Mme le Maire demande au Conseil Municipal l'autorisation d'engager les démarches de consultation auprès des organismes bancaires afin de recueillir les meilleures offres de taux pour la réalisation des projets d'investissements votés.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés

- autorise Mme le Maire à négocier les conditions financières du prêt (durée, taux, périodicité) avec les établissements bancaires pour un montant de 90 000€.
- précise que les consultations seront réalisées auprès des établissements suivants : Crédit Agricole ; Caisse d'Epargne ; Banque des Territoires et la Caisse Française de Financement Local.

#### **14) MA-DEL-2021-049 : Limitation à 30km/h dans les bourgs de Valorbiquet**

Afin de protéger les abords des écoles et sécuriser les centres bourgs de la commune, Mme le Maire propose de limiter la vitesse de circulation à 30km/h dans les bourgs de Saint Pierre de Mailloc, La Chapelle-Yvon et Tordouet. Concernant le quartier de Saint Cyr du Ronceray, Mme le Maire demande l'autorisation au Conseil Municipal de déplacer le panneau « zone 30 » situé sur la D164 en amont des rues du Sorbier des oiseaux et des Roses ce qui permettrait de sécuriser les zones pavillonnaires situées dans ces rues ainsi que les abords de l'école.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à 21 voix «pour » et 1 abstention

- la limitation à 30km/h dans les bourgs de St Pierre de Mailloc, La Chapelle-Yvon et Tordouet.
- le déplacement du panneau « zone 30 » à St Cyr du Ronceray
- autorise Mme le Maire à effectuer toutes les démarches et à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de ces opérations.
- dit que l'achat des panneaux de signalisation sera imputé à l'article 2152.

#### **15) MA-DEL-2021-050 : Limitation à 30km/h rue du Moulin des Fontaines et rue de la Monthoure.**

En raison de l'étroitesse de la rue du Moulin des Fontaines (quartier de La Chapelle-Yvon) et de la rue de la Monthoure (quartier de La Chapelle-Yvon et de St Pierre de Mailloc) et des nombreux promeneurs qui empruntent cette voie, Mme le Maire propose au Conseil Municipal de limiter la vitesse de circulation sur ces deux rues à 30km/h.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à 20 voix « pour » et 2 abstentions, autorise Mme le Maire à prendre un

arrêté permanent de limitation de vitesse à 30km/h, dit que l'achat des panneaux de signalisation sera imputé à l'article 2152.

#### 16) MA-DEL-2021-051 : Autorisation de signature d'un bail en vue de la location du cabinet infirmier à La Chapelle-Yvon.

Mme le Maire demande au Conseil Municipal l'autorisation de signer le bail commercial de location du cabinet infirmier situé 3103 route d'Orbec (quartier de la Chapelle-Yvon) avec M. Jean-Pierre DELACOUR. Le bail est consenti pour une durée de 9 ans pour un loyer mensuel de 600€. Mme le Maire précise que le bail sera établi en l'étude de Maître BROHIER.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,  
- décide de donner son accord pour la signature du bail commercial d'une durée de 9 années à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2021.  
- autorise le Maire à signer ce bail et toutes les autorisations nécessaires aux fins envisagées.

#### 17) Informations diverses :

Projet agrandissement salle de « réchauffe » de la cuisine de l'école de La Chapelle-Yvon : Le projet de cuisine centrale n'étant pas possible pour le moment, des devis ont été demandés par la commission travaux pour l'agrandissement de la cuisine de l'école de La Chapelle-Yvon. Ces travaux ne pourront commencer qu'après la vente de la maison communale attenante à M. Marécaille.

Demande d'acquisition d'un chemin communal par M. Valette : M. Valette a fait part de son souhait d'acquérir le chemin communal qui borde sa propriété. Ce chemin est situé entre les parcelles C90 et C637, il relie la RD135 et la voie communale n°208 dite chemin de la Normandie. Le Conseil Municipal délibérera sur ce sujet lors d'une prochaine séance et autorise Mme le Maire à demander un chiffrage auprès des domaines.

Projet ENIR pour l'informatisation des écoles : Mme le Maire informe l'assemblée que la société MSB a été retenue pour l'informatisation des écoles, son devis s'élevant à 41 891€ contre 50 929 € pour le prestataire ACTIMAC.

Buvette et restauration rapide à La Chapelle-Yvon : Afin de recréer un lieu de convivialité et d'échange sur le quartier de La Chapelle-Yvon, M. Mounier explique étudier la possibilité d'implanter un local à vocation de buvette et restauration rapide. Ce projet pourrait voir le jour à côté du terrain de tennis.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30